

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le 6 juillet 2015 à 14 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis PALLUEL, Maire.

Etaient présents, M. PALLUEL Maire et 11 membres

Absents : Mme. Lydia ROLLAND, MM. François MALGORN et Joël RICHARD.

Ont donné procuration : M. François MALGORN à Mme. Eliane SEGALEN, Mme. Lydia ROLLAND à Mme. Fabienne TOULAN

Secrétaire de séance : Mme. Eliane SEGALEN

Lecture du compte rendu de la dernière séance en date du 19 mai 2015

1° Mur du cimetière

Travaux de sécurisation du mur surplombant le cimetière

Ce mur, dans sa partie à l'ouest du monument aux morts, présente des signes de basculement depuis quelques années. Le terre-plein est fissuré tout le long de cette partie (signe que le mur s'écarte), et le mur lui-même n'est plus rectiligne et le couronnement penche dangereusement vers le cimetière (voir photos). Ces désordres se sont aggravés ces derniers mois.

Il est proposé de profiter de la présence de la société Marc SA sur l'île, et de sa disponibilité après la réalisation des travaux sur le barrage et l'escalier de la plage de Corce, pour remettre ce mur en état. Ceci permettrait d'économiser le coût d'un transport aller/retour ultérieur du matériel ainsi qu'une réduction des coûts d'installation de chantier.

- Une première opération consiste à clouer le soubassement du mur dans le terreplein et la mise en place de croix de St André pour assurer l'assise du mur lui même
- Une deuxième opération consiste à démolir le mur jusqu'au niveau du terreplein et de le reconstruire en utilisant les pierres récupérées.

Le montant total de ces travaux serait de : 34 812.85 euros HT réparti comme suit

- pour la partie clouage 11 430,00 euros HT. Ces travaux sont effectués aux mêmes prix unitaires que ceux de la plage de Corce
- pour la partie démolition/reconstruction du mur : 23 382.85 euros HT. Ces prix sont cohérents avec ceux des travaux déjà réalisés par l'entreprise au port de Lampaul et de Bougezen après les tempêtes de janvier/février 2014

Il est donc proposé de passer commande de ces travaux à l'entreprise Marc SA qui pourrait les effectuer dès le mois de juillet pour une durée probable de 4 semaines.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.



M. Jean Paul LUCAS se dit favorable à cette intervention demandée à l'entreprise MARC en profitant de sa présence sur l'île et ne nie pas l'urgence des travaux. Il note néanmoins que la procédure utilisée n'est pas correcte car le Conseil aurait dû être consulté en amont.

M. Mickaël GRÜNWEISER demande si des sondages du sol ont été faits. M. Nicolas BON répond par l'affirmative. Il évoque également le problème de la Valériane. Les racines font des dégâts importants et menacent la stabilité des murs. Les couper ne suffit pas il faudrait arriver à détruire les racines. Se pose alors la question de l'utilisation de désherbant avec les conséquences sur l'environnement. Mme. Dominique MOIGNE se propose de faire des recherches sur les produits que l'on pourrait utiliser.

Le chantier de CORCE est également évoqué. M. Nicolas BON explique que les travaux de stabilisation de la falaise et de reconstruction de l'escalier sont achevés. Il restera la finition côté route qui sera effectuée après l'été. Les agents des services techniques combleront l'espace entre

l'ouvrage et la route et placeront des barrières de sécurité provisoires. Mme. MOIGNE demande ce qui est prévu ensuite le long de la route. M. Nicolas BON répond que c'est une balustrade. La question de l'esthétique de ce genre d'ouvrage est abordée et certains conseillers préféreraient un mur en pierre. M. Nicolas BON propose de chiffrer la plus-value qui serait entraînée par la construction d'un mur de pierre sèche à la place de la balustrade prévue.

2° Prolongation programme d'intérêt général

Le programme d'intérêt général qui a été mis en place grâce à des financements de la Région, du département (ANAH), de l'ADEME, d'EDF, avec une maîtrise d'ouvrage déléguée à l'association des îles du Ponant arrive normalement à échéance en octobre 2015. Néanmoins, il a été décidé de le prolonger pour faire face aux dossiers qui restent à traiter.

Dans le cadre de la mise en place de la convention de prolongation du PIG sur les îles (d'octobre 2015 à octobre 2017), une décision en conseil municipal est demandée pour chaque île.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Ouessant, à l'unanimité décide de donner un avis favorable à la prolongation du PIG, d'octobre 2015 à octobre 2017, en confiant à l'AIP la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération.

Contexte :

Les îles de Sein, Molène et Ouessant, membres de l'Association des Îles du Ponant, ont la particularité de ne pas être connectées au réseau électrique continental : La production de l'électricité se fait par l'intermédiaire d'une centrale au fioul et est, de fait, très carbonée (un kWh produit sur les îles de la mer d'Iroise engendre l'émission de 777 g de CO₂ alors que sur le continent, un kWh produit émet environ 80 g de CO₂)

Ces 3 îles présentent un patrimoine bâti énergivore et peu rénové. La population y est vieillissante, et les ressources financières des habitants sont plus faibles que la moyenne du Finistère.

Ces éléments de contexte environnementaux, socio-économiques et démographiques, ont amené les élus insulaires à mettre en place une opération de rénovation de l'habitat privé sous forme de PIG (Programme d'Intérêt Général), par l'intermédiaire de l'Association des îles du Ponant (AIP), maître d'ouvrage délégué par les communes.

Ainsi, le 2 novembre 2012, une convention PIG a été signée par les mairies insulaires, l'AIP, l'Etat/l'ANAH/Conseil départemental du Finistère et EDF, pour une durée de 3 ans.

Ce PIG des îles présente quelques singularités par rapport aux opérations traditionnelles :

- Le PIG est porté par une association alors qu'habituellement les maîtres d'ouvrage sont les collectivités
- Le PIG s'adresse à tous les habitants, quels que soient leurs ressources financières alors qu'habituellement les opérations classiques ne s'adressent qu'aux personnes ayant des ressources inférieures aux plafonds fixés par l'ANAH
- Le PIG réunit des partenaires spécifiques que l'on ne retrouve pas habituellement dans les programmes traditionnels :
 - EDF (octroi de subventions pour la réalisation des travaux chez les particuliers sans critère de ressources),
 - l'ADEME (soutien financier à l'ingénierie),

- la Région Bretagne (soutien financier à l'ingénierie + octroi de subventions pour la réalisation des travaux chez les particuliers hors ANAH).

Le prestataire choisi pour animer ce PIG de 2012 à 2015 est le PACT HD du Finistère.

Détails des dossiers agréés

Par île :

	<u>OUessant</u>	<u>SEIN</u>	<u>MOLENE</u>
<u>Nombre de dossiers agréés</u>	<u>18</u>	<u>4</u>	<u>9</u>

Le nombre de dossiers agréés sur Sein est plus faible que sur Molène qui possède pourtant le même nombre d'habitants.

Détails des dossiers :

Le reste à charge moyen est de 3 750 € tous dossiers confondus.

En ne considérant que les dossiers énergie, le reste à charge moyen s'élève à 2 460 €.

A fin 2014, le total des économies d'énergie réalisées par le programme s'élève à 558 MWh par an (295 MWh sur Ouessant – 139 MWh sur Sein – 124 MWh sur Molène).

Il est intéressant de constater que les économies d'énergie réalisées sur Sein sont plus importantes que sur Molène alors qu'il y a deux fois moins de dossiers agréés.

En termes de type de travaux réalisés :

- 42 % un changement de menuiseries
- 39 % concernent un changement de chaudière
- 39 % une isolation de la toiture
- 13 % des dossiers sont liés à des travaux d'autonomie
- 10 % la pose d'un appareil indépendant de chauffage au bois
- 6 % une isolation du plancher
- 6 % une isolation des murs
- 3 % la pose d'une programmation chauffage
- 3 % la pose d'une VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée).

Remarque : un dossier peut bien sûr combiner plusieurs types de travaux.

Evaluation qualitative

Constats :

Après un démarrage plutôt lent (mais constaté et habituel au début de chaque opération), le programme s'est engagé dans une bonne dynamique sans toutefois atteindre les objectifs fixés.

Le montage des dossiers prend beaucoup de temps, davantage que sur le continent, notamment pour l'obtention des devis des artisans.

De plus, une baisse significative des crédits alloués par l'Etat à la rénovation de l'habitat a entraîné une impossibilité de déposer les dossiers complets au Conseil Départemental du Finistère, ce qui a freiné la dynamique en cours.

En termes de nombre de dossiers par îles, il est à souligner que sur l'île de Sein, peu de dossiers aboutissent. A titre de comparaison, le nombre de dossiers agréés sur Molène est le double de celui de Sein alors que les 2 îles possèdent le même nombre d'habitants permanents. En revanche, les travaux réalisés sur Sein sont très efficaces en termes d'économies d'énergie.

Le marché de l'immobilier est très tendu sur les îles, il n'y a pratiquement pas de logements locatifs à l'année. A ce jour, aucun dossier bailleur n'a réussi à aboutir car économiquement, les propriétaires estiment que le projet n'est pas viable notamment à cause du niveau trop bas des loyers conventionnés par rapport aux coûts (et surcoûts) des travaux.

Points forts :

- Les analyses des dossiers finalisés dans les îles démontrent l'efficacité du programme en termes de gains énergétiques : le coût du mégawattheure économisé est de 1 881 € (somme totale des devis de travaux / économies d'énergie totales prévisionnelles), soit sensiblement équivalent à celui calculé pour les programmes réalisés sur le continent. Il aurait été prévisible de constater un coût supérieur dû aux surcoûts insulaires mais le gisement d'économies d'énergie sur les îles est très important, l'habitat peu rénové et les premiers kilowattheures économisés sont toujours les moins chers.
- La promotion du programme est plus aisée que sur le continent, le bouche à oreille fonctionne bien.
- La mise en place de la charte des artisans est une bonne initiative pour faciliter l'obtention des devis par les particuliers (la liste des artisans signataires est envoyée aux particuliers ouvrant un dossier et inversement, avec la permission des particuliers, leurs coordonnées sont envoyées aux artisans signataires de la charte). Le personnel du PACT HD du Finistère, lorsqu'il est au courant qu'une entreprise se rend sur une île pour réaliser des devis, informe les mairies pour diffusion de l'information auprès des habitants.

Points à améliorer :

- Le montage des dossiers prend beaucoup de temps, les devis des artisans restent encore difficile à obtenir, une nouvelle action est à mettre en place à destination des artisans du bâtiment.
- Un accompagnement plus étroit des maîtres d'ouvrage pour le montage de leurs dossiers est à envisager également car un certain nombre de personnes âgées montent des dossiers mais peinent à retrouver les bonnes pièces, à les photocopier, à les envoyer, pour clore leur dossier et finissent par abandonner.

- Même si la promotion du programme fonctionne bien, il sera nécessaire de relancer des actions de communication car l'impossibilité de pouvoir déposer des dossiers pendant plusieurs mois a freiné la dynamique.
- Concernant les aides EDF, il s'agit de travailler pour qu'un maximum de particuliers puisse bénéficier de ces aides, y compris les habitants hors ANAH en développant des actions de communication adéquates.
- Une action spécifique à destination des bailleurs est à mettre en place pour faciliter le passage à l'acte, notamment en termes de loyers.

3° Subvention aux associations – année 2015

Les demandes ont été examinées lors de deux séances de la Commission loisirs-culture.

Associations	subvention	subvention	proposition	vote
OUESSANT	2014	demandée		
		2015		
CEMO (*)	0	2 200	1 200	1 200
CIP Assoc. parents d'élèves	2 000	1 500	1 500	1 500
ONDINE	600	600	600	600
Club des Anciens	2 000	2 500	2 500	2 500
Goueliou Eussa	350	400	400	400
POULL HA FEUNTEUN	800	900	900	900
ILOPHONE	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500
CALI				
Rencontres, diffusion	2 000 €	4 000 €	2 000 €	1 000
Résidence, création	1 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000
Maison du livre	1 000	2 000	1 000	1 000
Asso Sport CIP	800	800 €	800 €	800.00
TOTAL				14 400

(*) Edition d'un guide sur les oiseaux d'Ouessant

Associations Extérieures	Subvention 2014	Subvention demandée	Proposition	Vote
CFA - Bâtiment	80		80	80
IFAC	80	80	160	160
STUMDI	0	500	200	200
Secours Catholique	170	200	170	170
Secours Populaire	170		170	170
Association Sclérosés en plaque	100	300	100	100
Maison familiale (MFR) de Morlaix	80		80	80
D. D. E. N	100		100	100
An Avel Vor (Bohars)	100		100	100
Vie Libre	200		200	200
As. France Alzheimer	100		100	100
Assoc. Laryngectomisés de Bretagne	100		100	100
TOTAL				1 560

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents pour l'octroi de subventions d'un montant de 14 400 € pour les associations d'Ouessant et 1 560 € pour les associations de l'extérieur, soit un total de 15 960 €

Dans le cadre du débat, plusieurs sujets sont abordés.

- Ecole Publique : le Maire est passé avec le responsable des services techniques pour voir les travaux à réaliser pour la rentrée. La salle du haut qui accueillera les CE1-CE2-CM1-CM2 nécessite un rafraîchissement. Une liste a été établie et les travaux seront réalisés durant les vacances d'été par le personnel communal.

Concernant le deuxième poste, le Maire rappelle les démarches qu'il a entreprises depuis plusieurs mois et dit avoir bon espoir d'obtenir gain de cause même si la situation est tendue dans le Finistère qui dû rendre des postes et si les effectifs sont inférieurs à ceux prévus.

Mme. Marie Noëlle MINIOU et BERTHELE évoquent les difficultés à trouver des activités pour le temps périscolaire. L'idée de regrouper plusieurs séances et par exemple d'organiser un déplacement sur le continent est émise par certains, mais l'application semble difficile.

- Librairie : Mme. Eliane SEGALEN signale la demande de la librairie d'installer un auvent au-dessus de l'entrée de la librairie. Le Maire a déjà formulé un avis favorable mais il reste à trouver un modèle adapté. Des conseillers émettent aussi le souhait de mettre des bandes de peinture jaune pour ne pas que les voitures se garent juste devant le magasin.

- Miel Conservatoire de l'Abeille Noire. Mme. Eliane SEGALEN transmet la demande du Conservatoire sur le fait de savoir si la Commune souhaiterait vendre du miel dans la salle d'exposition du phare du Stiff. Le Maire répond qu'il vaut mieux le mettre en vente dans des commerces.

4° Bâtiment port de Lampaul

Le service France Domaine a fixé la valeur vénale du bâtiment situé sur le terre-plein du port de Lampaul et autrefois utilisé par les Phares et Balises à 20 000.00 €.

L'immeuble qui fait l'objet de la demande est située sur le Port de Lampaul, sous la référence cadastrale AB 459 d'une superficie de 135 m².

Il s'agit d'un terrain sur lequel est construit un bâtiment en pierres sous toituré éverite auquel est accolé un bâtiment plus récent. L'ensemble comprenant :

- **Au Sud : 1 local de 3 pièces (bureaux et sanitaires).**
- **Au Nord : 1 local (ancienne forge) à usage d'atelier.**
- **Au Nord : un local de 54 m² à usage de stockage (Local Kornog).**
- **Au dessus : un grenier sur la partie sud du bâti.**

L'ensemble représente une SDPHO de 160 m² et une superficie utile de 120 m².

Le bâtiment est en mauvais état (cf courrier DDTM).

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents pour cette acquisition.

Le Maire se propose néanmoins de discuter le prix avec les services de l'Etat, pour tenir compte des frais liés au désamiantage (toiture).

5° Questions diverses

- Ligne de trésorerie

Le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de renégocier l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 400 000 euros auprès des organismes de crédit en retenant la proposition la plus intéressante.

Accord du Conseil à l'unanimité..

- **Devenir du collège Sainte Anne.** Le Maire a rencontré Mme. Françoise LAMOUR responsable de l'OGEC à ce sujet. La Commune pourrait être intéressé par l'acquisition de ce bâtiment mais à titre gratuit, compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser. Mais Il convient au préalable de faire une évaluation technique de l'état du bâtiment. M. Mickaël GRÜNWEISER émet l'idée de démolir le bâtiment. Le Maire répond que cela a un coût non négligeable...

- Affaire du lavoir de Porsguen

Le Maire donne lecture d'une lettre de l'Association Poull Ha Feunten. L'association se plaint notamment des faits suivants :

« - une entrave à l'exercice d'une association

- l'obstruction de la voie d'accès au site par la pose d'une clôture de barbelé électrifiée non signalée

- des dégradations du lieu, sur le travail accompli par l'association

- remplissage du lavoir par des branchages

- arrachage de la barrière sécurisant la fontaine (jetée dans le lavoir et fracassée)

- la démolition sur un pan du muret « lavoir »

- les photographies jointes démontrent l'état des lieux.

Ces faits nous interpellent et nous amènent Monsieur le Maire à vous demander d'intervenir auprès de l'intéressé qui illégalement nous interdit l'entretien de ce lavoir et lui rappeler la gravité de son comportement et lui signifier qu'une association légalement constituée peut œuvrer dans la mission qui lui est dévolue.

Il n'est donc pas acceptable que l'accès soit soumis au bon gré de qui que ce soit.

D'autant plus qu'un chemin desservant ce lavoir est noté sur le cadastre.

Les lavoirs relèvent du domaine public pour la majorité d'entre eux.

Il vous appartient de faire pérenniser cette association.

Dans cette attente, l'association demande que vous évoquiez ce problème lors du prochain conseil municipal. »

Le Maire s'exprime ensuite sur le sujet. Il précise s'être rendu sur les lieux plusieurs fois l'an dernier et cette année. Il a essayé de trouver des pistes de concertation. Par la vallée qui part de Nazareth, il n'existe pas effectivement de chemin ni droit de passage marqué sur le cadastre. Mais c'est néanmoins par ce vallon que l'accès est le plus facile. Surtout, c'est par ce chemin que les moutons de M. TUAL risquent le moins d'être dérangés. En effet M. TUAL a clôturé un vaste espace à l'est et au sud du lavoir. A travers l'espace qu'il a clôturé, il existe effectivement un passage public indiqué sur le cadastre. Mais pour les besoins de l'élevage domestique de M. TUAL, emprunter ce passage qui arrive au droit des maisons de Porsguen (habitation LE VOURC'H) relève du parcours du combattant en raison des clôtures installées. Le Maire et l'Adjointe à l'Environnement ont proposé à M. TUAL deux solutions : soit il laisse le passage par la vallée pour que le public puisse accéder au lavoir librement. S'il refuse cette solution amiable, il doit alors laisser un libre accès, c'est-à-dire sans clôtures par le haut (chemin marqué au cadastre). Face à ces propositions, M. TUAL est resté sur ses positions arguant qu'il existe beaucoup d'autres lavoirs partout dans l'île et que l'association doit renoncer à entretenir celui de Porsguen car il considère que cela est incompatible avec l'usage qu'il fait des lieux.

Mme. Eliane SEGALLEN prend la parole pour expliquer l'exaspération des membres de l'association POUILL HA FEUNTEN. Selon elle M. TUAL refuse toute discussion et à travers les affiches mises dans le bourg à plusieurs reprises, il a un comportement insultant vis-à-vis d'eux. Le lavoir fait partie du patrimoine public, il existe un chemin public pour y accéder et Monsieur TUAL doit laisser le libre passage. Il doit aussi selon elle tirer les barbelés qu'il a apposés.

Mme. Dominique MOIGNE ajoute que les gens du quartier sont contents de la restauration effectuée et qu'ils seraient contents d'y retourner tout comme d'autres promeneurs.

Pour M. Mickaël GRÜNWEISER soit M. Joseph TUAL laisse l'accès par le haut soit il le laisse par le bas, mais il ne peut empêcher les gens d'aller au lavoir.

Face à cette situation de blocage, le Maire propose de faire un courrier recommandé à M. Joseph TUAL lui enjoignant de libérer le passage public marqué au cadastre dans un délai de quinze jours. En cas de refus, en l'absence de toute solution de compromis, l'affaire finira en justice.

- Conseil de Vie Sociale

Mme. Marie José BERTHELE donne le compte rendu du Conseil de vie sociale et transmet des questions posées lors de cette séance. Le CVS demande ce qui est prévu pour les vingt ans de la MAPA. Deux agents doivent également recevoir la médaille du travail et cela serait bien de profiter de l'évènement pour leur remettre Le Maire répond que cette question de la cérémonie des vingt ans est à l'étude avec la Directrice de l'établissement. Le Conseil de Vie Sociale demande également quel est le calendrier des travaux prévus à la MAPA. Le MAire répond que le permis devrait être déposé après l'été. Il est actuellement à la recherche de subventions. En l'état actuel, une intervention dérogatoire de l'ARS et du Département devra être sollicitée.

- Courrier comité de défense des usagers

Une lettre a été envoyée à la Directrice Territoriale de la Poste à Vannes par le Comité des Usagers. Ce courrier concerne la réorganisation de l'envoi des sacs postaux à l'avion le soir. Madame Dominique MOIGNE explique la situation et les modifications qu'elle entraîne.

Autrefois, cette mission était assurée par une personne en contrat à durée déterminée à raison de 4h30/ semaine, soit trois quart d'heures par jour. Or ce contrat à durée déterminée ne pouvait plus être renouvelé. La Direction du courrier s'est donc rendue sur l'île. Elle a proposé aux facteurs qui font la tournée du bourg et du sud et nord –est de l'île de réorganiser leurs tournées respectives et d'assurer le départ du courrier le soir vers l'avion. Cela a été apparemment accepté par les facteurs. Néanmoins, afin de ne pas les obliger à avoir un horaire « coupé » entre la fin de leur tournée et le départ du courrier, le système mis en place décale la tournée du bourg et celle du sud/nord-est l'après-midi, alternativement une fois tous les quinze jours. Cela a pour conséquence de retarder une fois tous les quinze jours la distribution des usagers concernés qui recevront leur courrier après 12h35 au lieu de l'avoir après le tri du matin.

Le Comité des usagers a envoyé un courrier à la Directrice Territoriale de La Poste dont le contenu est reproduit ci-dessous.

« Lors de la plénière au Conquet le 18 juin, monsieur le Directeur Etablissement courrier de Brest a décidé de priver une partie des Ouessantins de distribution de courrier le matin, en totale contradiction avec votre mission de service public qui impose l'égalité de traitement entre les usagers, comme l'indique l'engagement de la Poste : « Le service universel postal concourt à la cohésion sociale et au développement équilibré du territoire, il est assuré dans le principe d'égalité, de continuité et d'adaptabilité. La Poste est le prestataire du service universel Postal, au titre des prestations relevant de ce service, elle est soumise à des obligations en matière de qualité de service et d'accessibilité à ses services.

Le service public est la marque de service de La Poste ».

Ainsi, le Directeur Etablissement courrier de Brest a projeté qu'à partir du 20 juillet 2015, les tournées du Bourg, du Sud et du Nord-Est de l'île ne serait assurées qu'après 12h 35 une semaine sur deux, , ce qui est inacceptable et préjudiciable pour cette partie de la population, surtout les pour derniers de la tournée qui ne recevraient leur courrier, colis, quotidiens et magazines que tard dans l'après-midi, alors que la levée du courrier est maintenue à 12 heures.

Malgré l'engagement de Madame Veronique Rommel qui, par sa lettre du 17 mars 2011, garantissait les moyens de remplacement en cas d'absence des facteurs, depuis le 25 juin, une seule factrice assure la tournée Bourg ,Sud et Nord-Est ,avec pour conséquence une distribution après 17 h voire le lendemain pour les derniers, lorsque le courrier arrive par le bateau à 11h15. Que vaut la parole de la Poste?

Nous vous demandons d'abandonner votre funeste projet, d'assurer les moyens de remplacements et de revenir à la levée à 16 Heures.

Nous avons organisé une pétition qui a recueilli 400 signatures, et vous prions de croire que nous saurons nous faire entendre. Dans un premier temps nous ferons une journée d'actions le 18 juillet. »

M. Jean GOUZIEEN complète les explications en rappelant que le bureau et le service courrier sont indépendants l'un de l'autre.

- Visite ministérielle

Le Maire rappelle le programme de la visite de Manuel VALLS, Premier Ministre dans le cadre de la « Conférence des Îles ».

- Eau potable

M. Nicolas BON fait part des inquiétudes de la municipalité sur le niveau de la réserve d'eau potable. La pluviométrie ces derniers mois a été exceptionnellement basse avec un déficit d'environ 200 mm. Mme. MOIGNE demande si un arrêté a été pris pour demander aux gens de ne plus arroser leur gazon et de ne plus laver leur voiture. M. Nicolas BON répond qu'il est en préparation. Le Maire précise que même des mesures d'économie préconisées auprès des usagers risquent de ne pas suffire

M. Nicolas BON évoque les solutions qui sont à l'étude : faire venir de l'eau potable et la stocker dans des bâches (solution compliquée techniquement) ou faire venir une unité de dessalement. Le Maire ajoute qu'il doit rencontrer le responsable de VEOLIA la semaine prochaine à Ouessant pour évoquer la situation et les solutions envisageables.

- Bulletin Municipal

Mme. Dominique MOIGNE regrette que le bulletin ne soit plus distribué par La Poste. Le Maire répond qu'effectivement le dernier bulletin a été uniquement déposé dans les commerces. Il y a deux raisons à cela. D'abord le délai de distribution réglementaire est de 15 jours après le dépôt des bulletins à La Poste, ce qui est trop long. Par ailleurs, le contrat ne prévoit la distribution que pour les résidents principaux. Mme. Dominique MOIGNE répond que d'après elle des gens ne pourront donc plus avoir de bulletin... Le Maire répond qu'il y a peut-être une information à donner mais que le fait de déposer les bulletins dans les commerces comme cela se fait souvent dans d'autres communes ne devrait pas poser de problèmes.

- Infos diverses

-Mme. Marie Noëlle MINIOU informe le Conseil d'un concert à l'église samedi 7 juillet (Vérone). Au mois de juillet il y aura l'exposition de cartonnage (association Goueliou Eusa) à la mairie et au mois d'août une exposition de photos d'Aurélie PROUFF.

- Le Maire informe le Conseil de l'organisation de la fête des 20 ans du Conservatoire de l'Abeille Noire au mois de septembre, dans l'enceinte du phare du Stiff.

- François MALGORN prend la parole pour dire que lors du prochain Conseil Portuaire, il interviendra sur la question du parking du Conquet. Le Maire précise avoir fait la même démarche lors du dernier comité consultatif des transports maritimes. Il a notamment regretté devant le Conseil général et le premier adjoint du Conquet que les Ouessantins soient « indésirables » au Conquet, dans la mesure où des restrictions de plus en plus drastiques ont été imposées sans aucune concertation. Par exemple, cette interdiction de stationner sur le terre-plein du port, pour des raisons de sécurité n'a été précédée d'aucune discussion avec les élus des îles. Une mesure de compensation aurait pu être prise comme la mise à disposition gratuite du parking au-dessus du port (anciennement « le dojo »). A cela M. le Premier Adjoint du Conquet a répondu que cela était inenvisageable, car si l'on faisait cela, « le parking serait tout le temps plein » (sic !).

Monsieur Jean Paul LUCAS se dit en accord total avec le courrier envoyé par le Maire sur ce sujet au Conseil général, mais regrette qu'il n'ait pas été envoyé à la presse.

- Concernant le bateau le Maire signale qu'il a été informé récemment du remplacement provisoire durant quelques semaines de l'André Colin par l'Enez Hoedic loué par la Cie. Penn ar Bed. L'objectif serait de faire des économies car l'André Colin, par ailleurs souvent en panne de moteur, coûte très cher en exploitation. Néanmoins l'Enez Hoedic ne dépasse pas les quinze nœuds et a une motorisation beaucoup moins puissante. M. Mickaël GRÜNWEISER ajoute que le confort pour les marins est des plus sommaires car il n'y a même pas de cuisine. (les plats seront livrés par « plateaux-repas »).

Fin du Conseil à 16 h